



Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Écologie

22 décembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Chantal JOUANNO, Secrétaire d'État chargée de l'écologie lance un appel à projets pour la création de postes de conseillers en environnement intérieur / habitat-santé**

Alors que nous passons en moyenne près de 20 heures par jour en intérieur, il est primordial de s'assurer que l'air que nous y respirons est de bonne qualité. En effet, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux ainsi que des allergies et de l'asthme.

Du fait de la complexité du problème, particuliers et professionnels ont besoin d'être orientés, informés : ils peuvent ainsi faire appel à des conseillers en environnement intérieur ou conseillers habitat-santé. Ces conseillers interviennent sur demande d'un médecin pour toute suspicion de pathologie liée à l'environnement intérieur (acariens, allergènes d'animaux domestiques, moisissures, formaldéhyde, composés organiques volatils...). Leur rôle consiste à faire un audit de la qualité de l'air à l'aide d'un questionnaire standardisé et à mesurer les polluants incriminés.

Suite à sa rencontre en avril dernier avec des personnes exerçant cette profession dans le service du Professeur Frédéric de BLAY à Strasbourg, Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'écologie, lance un appel à projets pour créer une douzaine de postes de conseillers subventionnés à hauteur de 50 % sur 3 ans.

Cet appel à projets est une des douze actions phare du deuxième plan national santé-environnement adopté en conseil des ministres le 24 juin 2009. Un budget d'un million d'euros a été prévu pour cette opération.

**« La qualité de l'air intérieur est un axe majeur de progrès en terme de santé-environnement. Si on ne fait rien, l'allergie, qui touche aujourd'hui entre 20 % et 30 % de la population française, pourrait augmenter dans les prochaines années et atteindre 50% d'ici 2030. A travers cet appel à projets, je souhaite inciter les collectivités locales à créer des postes de conseillers dans chaque département afin que chacun puisse avoir accès à leur expertise gratuitement et améliorer son environnement ».**

Le dossier de candidature est disponible à l'adresse suivante : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr). Le dossier doit être déposé avant le 28 février 2010.

---

#### Contact presse :

Sabine DEROCHE

01 40 81 79 55

[sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr)